UNIVERSITÉ DE FRIBOURG UNIVERSITÄT FREIBURG





## La structure normative de la science

La recherche de la vérité suppose le respect de règles, qui sont autant de moyens de l'atteindre. En fixant et sanctionnant certaines de ces règles, le droit participe donc de ce que Robert Merton a appelé «la structure normative de la science». Mais la parenté du droit et de la science tient également au fait que l'un comme l'autre visent à établir des vérités qui s'imposent à tous. Or une fois découverte, la vérité se métamorphose: elle n'est plus une question, un horizon pour la recherche, mais une réponse, un acquis sur lequel on peut légitimement s'appuyer. Dans la première étape, la normativité participe de la recherche de la vérité, tandis que, dans la seconde la vérité participe de la normativité, car elle est déjà en elle-même une norme, qui entre dans le jeu des interprétations et se combine nécessairement avec d'autres normes.